

DECISION N°2022-03

Le Président

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,
- Vu la délibération n° 3 du 23 septembre 2020 chargeant par délégation le Président de passer et d'attribuer les marchés à procédure adaptée
- vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 17 décembre 2021 au BOAMP et sur le site www.marches-securises.fr en vue de la location, avec contrat d'entretien, de 5 tracteurs routiers 4x2 de moins de 5 ans ou de moins de 300 000 km pour la traction de semi-remorques FMA sur les quais de transfert du SMTD 65
- considérant les offres transmises

DECIDE

Article 1^{er} : Il est décidé d'attribuer à la société SARL 3B Location domiciliée RN 134-Serres-Castet à Aéropole cedex (64811) la prestation de location, avec contrat d'entretien, de 5 tracteurs routiers 4x2 de moins de 5 ans ou de moins de 300 000 km

Article 2^{ème} : la prestation est attribuée pour un montant annuel de 122 400 € HT et pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois par période de 6 mois par reconduction expresse. Les véhicules loués sont des tracteurs de marque volvo, type FH 460 Ch 4x2.

Article 3^{ème} : la présente décision sera inscrite au registre des décisions du syndicat après transmission en Préfecture de Tarbes.

Fait à Ibos le 09/03/2022

Le Président

Certifie le 09/03/2022

Affiché le 09/03/2022

Transmis en Préfecture le

Ph. Baubay

